

Canada Province de Québec  
Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri  
Le 6 mars 2018

À une séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri tenue au Centre municipal au lieu et heure ordinaires de ce conseil, le mardi 6 mars 2018, conformément à l'article 145 du Code municipal, sont présents : messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Noël Alexandre, Roland Lévesque et Frédéric Dionne formant quorum sous la présidence de son honneur monsieur le maire Frédéric Lizotte, présent à la séance ainsi que monsieur Pierre Leclerc, directeur général.

#### Ouverture de la séance

Monsieur le maire Frédéric Lizotte constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

59-2018

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Considérant** que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture a été faite à cette séance;

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy**  
**Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal**
4. **Approbation des comptes**
5. **Comité de développement**
6. **Comité de la Famille et des Aînés**
7. **Rapport financier 2017**
8. **Vente pour taxes**
9. **Suivi des démarches de Monsieur Alain Castonguay, conseiller (Dossier Facebook)**
10. **Asphaltage des accotements de la Route 230**
11. **Balayage des rues**
12. **Fête du 150<sup>e</sup>**
13. **Journée nationale de la santé et de la condition physique**
14. **Fête d'un centenaire**
15. **Action chômage Kamouraska inc**
16. **Demande des Loisirs Thiboutot (Taxes)**
17. **Demande adressée au Gouvernement du Québec pour le financement du projet de développement de téléphonie cellulaire et d'internet haute vitesse dans les municipalités mal desservies**
18. **Appui à la MRC de Témiscouata pour ses commentaires et réponses émis lors d'une consultation sur un cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande du 600 MHz (NO. SLPB 005-17)**
19. **Demande adressée auprès d'Hydro-Québec pour modifier la grille tarifaire des loyers d'occupation des équipements de téléphonies cellulaires pour les projets municipaux**

20. Appui municipal au programme Accès-Loisirs Kamouraska
21. Atelier 2018 – Fleurons du Québec
22. Plan d'action MADA 2018-2023
23. Renouvellement certificat de dépôt du Site d'enfouissement
24. Défi Vélo André-Côté
25. Energere-FQM – Éclairage des rues
26. Demande du Club Lions (Salle)
27. MRC de Kamouraska – Pêche à l'anguille
28. Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska – Immeuble du 13 rue Mercier
29. Bottin 2018 – Société d'agriculture
30. Appui à la déclaration pour des soins au Kamouraska
31. URLS : Projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs
32. Suivi dans le dossier des Loisirs Thiboutot
33. Correspondance
34. Période de questions
35. Projektion 16-35 – Demande d'un étudiant (Comité d'embellissement)
36. Levée de l'assemblée

60-2018 **Adoption du procès-verbal**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte s'informe auprès des membres du conseil, à savoir s'ils ont reçu la copie du procès-verbal du 6 février 2018.

Comme il appert et a été reconnu que chacun a reçu copie du procès-verbal,

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**  
**Et résolu unanimement** de les ratifier et de l'adopter.

À titre de directeur général/secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, je soussigné, Pierre Leclerc, atteste que la municipalité dispose des sommes nécessaires pour acquitter les dépenses effectuées au mois de février 2018, et ce, telles que présentées.

---

Pierre Leclerc, directeur général

Le rapport de l'état des activités financières de la municipalité et du Site d'enfouissement au 28 février 2018 ont été déposés et remis aux membres du conseil.

61-2018 **Approbaton des comptes**

**Administration générale**

APHK	Membre honoraire	50.00 \$
Ass. Hockey mineur	Tournoi Atome-Pee-wee	100.00 \$
Hydro Québec	Centre	2 515.75 \$
	Pompe	2 533.12 \$
	Lumières, puits, garage	1 264.54 \$
Lizotte Frédéric	Remboursement cellulaire	230.72 \$
Marcel Charest & Fils	Paiement final centre	40 544.88 \$
SAAQ	Immatriculation camion	494.32 \$

Solutia Telecom	Cellulaire maire	195.45 \$
Bell Canada	Service	408.75 \$
Capitale assureur	Assurance collective	1 299.07 \$
Dén. Vincent Barbeau	Édifices municipaux	3 157.80 \$
Postes Canada	Courrier recommandé	124.18 \$
Transp. Pierre Dionne	2 <sup>e</sup> vers. Déneigement	9 190.82 \$
Bell Mobilité	Service	160.27 \$
Revenu Québec	Cotisation	1 976.87 \$
Salaires	Février	17 206.97 \$
9016-7404 Québec inc	Boues lacs épuration	623.74 \$
Agro-Enviro-Lab	Analyse eau	150.62 \$
ADMQ	Congrès DG	602.47 \$
Bibliothèque	Conciergerie	120.00 \$
Buro plus	Fourniture bureau	89.79 \$
Entr. Camille Ouellet	Pièce pompe	47.49 \$
Fonds inf. du terr.	Mutations	4.00 \$
Gagné Marjolaine	Vadrouille, manche	42.60 \$
Groupe géo. Azimut	Gonet	1 503.88 \$
Base 132	Journal	124.72 \$
IDC	Sauvegarde	496.55 \$
MRC Kamouraska	Inspection régionale	4 472.04 \$
Prod. Sanitaire Unique	Chlore	37.94 \$
Réparation élec. Montm.	Réparation pompe	1 413.48 \$
Salon quilles	Classique entreprises	135.00 \$
Tabagie Lunik	Fourniture bureau	81.21 \$
Ville St-Pascal	Service incendie	<u>14 996.75 \$</u>

**Total** **106 395.79 \$**

**Solde dans EOP :** **(-53.95 \$)**

**Solde dans EOP – Avantages** **3 584.06\$**

**Site d'enfouissement**

Air Liquide Canada	Location bouteille	<u>291.06 \$</u>
--------------------	--------------------	------------------

**Total** **291.06 \$**

**Solde dans EOP :** **155 095.30 \$**

**Solde dans EOP – Avantages** **102 375.92 \$**

**Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie de cette liste avant la séance du conseil, les comptes n'ont pas été lus. Monsieur le maire Frédéric Lizotte a mentionné le solde des comptes à payer, le solde aux livres et a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des questions concernant ces comptes.**

**Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay**

**Et résolu unanimement** que les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés et payés à qui de droit.

62-2018 **Comité de développement**

Monsieur Alain Castonguay, conseiller, informe les membres du conseil qu'une réunion a eu lieu le 21 février 2018 pour discuter des Fêtes du 150<sup>e</sup>.

63-2018 **Comité de la Famille et des Aînés**

Monsieur Frédéric Dionne, conseiller, fait un compte rendu du résumé que Mme Émie Vaillancourt, agente de développement, a déposé à la réunion de travail du 27 février 2018.

De plus, il informe les contribuables que la municipalité est à la recherche d'une personne pour faire l'animation de Viactive.

64-2018 **Rapport financier 2017**

Monsieur Gilles Lebel donne lecture du rapport de vérification des livres de la municipalité pour l'année 2017 concernant l'administration et le Site d'enfouissement.

**Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay**

**Et résolu unanimement que :** 1) les rapports financiers soient acceptés et déposés aux archives.

2) suite aux questions, monsieur Lebel mentionne que la municipalité est en excellente situation financière.

3) monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une copie du rapport financier 2017 du Site d'enfouissement sera remise aux maires lors de la séance de la MRC de Kamouraska.

65-2018 **Vente pour taxes**

**Considérant qu'**en vertu des articles 1022 et 1024 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit dresser la liste des arriérés de taxes;

**Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à recevoir, en date du 6 mars 2018;

**Considérant que** les membres du conseil demandent au directeur général/secrétaire-trésorier de ne pas indiquer sur la résolution les noms des personnes qui seront transmis à la MRC;

**Considérant que** selon l'article 1038 du Code municipal, lorsque les immeubles situés sur le territoire de la municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil.

**Pour tous ces motifs;**

**Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne**

**Et résolu unanimement que :** 1) le conseil autorise le secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de Kamouraska la liste des propriétaires suivants inscrite sur le document incluant la liste des comptes de taxes municipales et scolaires.

MATRICULE	NO LOT	MUNICIPALITÉ EN DATE DU 6 MARS 2018	SCOLAIRE EN DATE DU 2 MARS 2018
5158-05-4604	4 007 777	2 761.00 \$	449.52 \$
5158-35-9821	4 007 722	1 404.13 \$	0

2) Les comptes ci-dessous mentionnés ne seront pas transmis à la MRC :

No matricule	No lot
5458-07-0038	4 008 978
5058-97-6730	4 008 944

5156-22-8358	4 006 589
5158-05-1141	4 007 770
5058-97-8142	4 007 844
5159-19-3981	4 007 143
5159-19-3981	4 007 294
5158-44-4470	4 007 724

3) Monsieur Frédéric Lizotte, maire, soit désigné comme représentant de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, les immeubles ci-après décrits, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 14 juin 2018;

Que la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales.

66-2018

**Suivi des démarches de Monsieur Alain Castonguay, conseiller (Dossier Facebook) – Résolution d'appui**

**Considérant que** selon les lois en vigueur et la Politique de tolérance zéro adoptées le 5 août 2013 par la municipalité, le conseil municipal a le devoir de défendre et protéger ses employés;

**Considérant que** selon les lois en vigueur le conseil doit prendre les mesures et les recours légaux nécessaires pour corriger les situations;

**Considérant** l'importance d'assurer une ambiance de travail sain et de qualité;

**Considérant** tous les dires et les écrits diffamatoires et mensongers qui ont circulé sur internet, particulièrement sur « Facebook », et dans la population au sujet de la municipalité, notamment au sujet des employés municipaux;

**Considérant que** le conseil veut protéger l'intégrité de ses employés;

**Considérant que** le conseil et les employés municipaux doivent être solidaires et travailler ensemble pour offrir des services de qualité à la population;

**Considérant que** les membres du conseil ne cautionnent aucunement ces agissements.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay et résolu que :** la municipalité prenne tous les moyens nécessaires pour corriger cette situation et soutenir en tout temps ses employés.

Les membres du conseil qui sont pour la résolution sont : Messieurs Alain Castonguay, Marco Lizotte, Gaston Roy, Roland Lévesque et Frédéric Lizotte et ceux qui sont contre : Messieurs Noël Alexandre et Frédéric Dionne.

Résolution adoptée.

67-2018

**Asphaltage des accotements de la Route 230**

Pour faire suite aux explications de monsieur le maire Frédéric Lizotte.

**Considérant que** le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) informe la municipalité dans un courriel du 6 décembre 2017 de son intention de réaliser en juillet – août 2018 le pavage des accotements pour l'aménagement de bandes cyclables de la partie OUEST de Saint-Philippe-de-Néri sur une longueur d'environ 1,45 km;

**Considérant que** la part de la municipalité serait de 20 % soit environ 20,000 \$ plus taxes, cependant, selon le MTMDET, le coût réel ne pourra être connu qu'après la réception des soumissions suite à un appel d'offres public.

**Considérant que** la municipalité devrait recevoir une aide financière de la MRC de Kamouraska pour défrayer une partie des travaux.

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Et résolu unanimement que** : la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri informe le MTMDET qu'elle accepte de participer au projet de pavage des accotements pour l'aménagement de bandes cyclables de la partie ouest de Saint-Philippe-de-Néri sur une distance d'environ 1,45 km.

68-2018

**Balayage des rues**

**Attendu que** des soumissions ont été demandées à Entreprises Tréma et Construction HDF.

**Attendu que** les soumissions se détaillent comme suit :

Constructions H.D.F. :	120 \$ de l'heure
Entreprises Tréma :	129 \$ de l'heure

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Et résolu unanimement que** : le conseil accepte la soumission de Constructions H.D.F., au prix de 120 \$ de l'heure pour un (1) an, pour la fourniture d'un balai A7000. Concernant le transport, il faudrait, si possible, prévoir séparer le transport avec une autre municipalité. (Balayage au plus tard le 15 mai 2018).

69-2018

**Fête du 150<sup>e</sup>**

Suite aux explications de Messieurs Marco Lizotte, conseiller et Alain Castonguay, conseiller concernant les Fêtes du 150<sup>e</sup>.

**Considérant qu'**une première rencontre a eu lieu le 21 février 2018

**Il a été proposé par : monsieur Gaston Roy**

**Et résolu unanimement que** : Messieurs Alain Castonguay et Marco Lizotte, conseillers soient nommés pour représenter la municipalité au sein du comité des fêtes du 150<sup>e</sup> et autorisés à poursuivre leurs démarches.

70-2018

**Journée nationale de la santé et de la condition physique**

**ATTENDU QUE :**

- Le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;
- il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des Canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadiens;
- beaucoup d'administrations locales disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la bonne condition physique de leurs citoyens;
- le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales à faciliter la participation des Canadiens aux activités physiques saines;
- le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique, et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;
- les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique;
- la Semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;
- la proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

#### **À CES CAUSES,**

**Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay**

**Et résolu unanimement que :** Nous proclamons le premier samedi de juin Journée nationale de la santé et de la condition physique dans la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri.

71-2018

#### **Fête d'un centenaire**

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Et résolu unanimement qu' :** une plaque souvenir accompagnée d'une gerbe de fleurs soient remises lors de la fête monsieur Mendoza Émond et que la salle leur soit louée gratuitement.

72-2018

#### **Action Chômage Kamouraska inc.**

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy**

**Et résolu unanimement que :** le conseil accorde un montant de 50 \$ à Action Chômage Kamouraska.

73-2018

#### **Demande des Loisirs Thiboutot (Taxes)**

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy**

**Et résolu unanimement qu' :** un montant de 972.40 \$ soit octroyé pour le paiement des taxes aux Loisirs Thiboutot.

74-2018

#### **Demande adressée au gouvernement du Québec pour le financement du projet de développement de téléphonie**

**cellulaire et d'internet haute vitesse dans les municipalités mal desservies**

**Attendu que** plusieurs municipalités du Bas-St-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

**Attendu que** plusieurs municipalités du Bas-St-Laurent sont mal desservies par le réseau internet;

**Attendu que** la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

**Attendu que** les réseaux de télécommunications cellulaires et d'internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

**Attendu que** le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé *Québec Branché* qui ne finançait que des projets d'internet haute vitesse;

**Attendu que** *Québec Branché* était un programme adapté aux télécommunicateurs;

**Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte**

**Résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal :**

**Que** les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri demandent au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri demandent au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

75-2018

**Appui à la MRC de Témiscouata pour ses commentaires et réponses émis lors d'une consultation sur un cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande du 600 MHz (NO. SLPB 005-17)**

**Attendu que** le ministère de l'Innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada) ;

**Attendu que** le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances ;

**Attendu que** le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances ;

**Attendu que** le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019 ;



**Attendu que** par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions ;

**Attendu qu'**avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE des réponses aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent ;

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**  
**Résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal :**

**Que** les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri appuient les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDF dans le cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz.

76-2018

**Demande adressée auprès d'Hydro-Québec pour modifier la grille tarifaire des loyers d'occupation des équipements de téléphonies cellulaires pour les projets municipaux**

**Attendu que** l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement québécois ;

**Attendu que** la faible densité de la population des MRC et municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière ;

**Attendu que** les MRC et les municipalités devront être partenaires avec les grands télécommunicateurs pour la réalisation des prochains projets de téléphonie cellulaire ;

**Attendu qu'**Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec ;

**Attendu qu'**Hydro-Québec fait une étude pour identifier s'il a des fibres optiques excédentaires qui permettraient à des fournisseurs internet d'utiliser une partie de son réseau pour offrir du service internet haute vitesse aux régions peu ou mal desservies ;

**Attendu qu'**Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunication sur le territoire du Bas-St-Laurent ;

**Attendu que** certaines tours de télécommunication d'Hydro-Québec pourraient, solutionnez la problématique de couverture cellulaire déficiente dans certaines municipalités ;

**Attendu qu'**Hydro-Québec se montre ouverte à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation ;

**Attendu que** le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projet de développement de téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire ;

**Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay**

**Résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal :**

**Que** les membres du conseil municipal de Saint-Philippe-de-Néri demandent à la société Hydro-Québec d'appliquer un loyer correspondant à 10 % de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonné à 3 500 \$, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

77-2018

**Appui municipal au programme Accès-Loisirs Kamouraska**

**Considérant que** des citoyens de notre communauté n'ont pas accès à une offre de loisirs sportifs et culturels en raison de la situation de faibles revenus ;

**Considérant que** l'accessibilité aux loisirs améliore les possibilités d'inclusion sociale et économique et contribue à réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

**Considérant que** plusieurs partenaires, dans le cadre de la démarche COSMOSS, souhaitent mettre en place un programme Accès-Loisirs Kamouraska qui est destiné aux personnes de tous âges vivant en situation de faibles revenus ;

**Considérant que** plusieurs associations sportives et culturelles ont déjà manifesté leur désir de collaboration au programme ;

**Considérant que** notre municipalité souhaite rendre accessibles les loisirs aux citoyens qui la composent ;

**Il est proposé par : monsieur Marco Lizotte**

**Résolu unanimement d'engager la participation de la municipalité dans la diffusion et la promotion du programme d'Accès-Loisirs Kamouraska et d'y verser une contribution annuelle de 25 \$ libellé à l'ordre de Projektion 16-35.**

78-2018

**Fleurons du Québec – Ateliers 2018**

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Résolu unanimement que :** la municipalité inscrive madame Luce Garon, présidente du comité d'embellissement, aux Ateliers verts 2018 le 20 avril 2018. Toutes les dépenses reliées à cette rencontre seront remboursées.

79-2018

**Plan d'action MADA 2018-2023**

**Considérant** l'importance d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité;

**Considérant que** la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri a confirmé officiellement son intérêt à améliorer les conditions de vie des aînés en adoptant une première «Politique familiale et des aînés» en 2012;

**Considérant que** Monsieur Frédéric Dionne, conseiller responsable des questions Famille-Aînés, a été désigné à titre d' élu responsable de la démarche MADA, selon la résolution numéro 338-2017;

**Considérant que** le Comité Famille-Aîné et la Table d'Harmonisation ont assuré le bon déroulement de la démarche et

que ce comité est composé de personnes représentatives du milieu de vie des personnes âgées et engagées dans leur communauté;

**Considérant que** ce comité a dressé un bilan des réalisations municipales, de l'état de situation et le portrait des aînés de Saint-Philippe-de-Néri;

**Considérant que** le comité a consulté les aînés de Saint-Philippe-de-Néri, lors d'une consultation publique en 2016 et par des rencontres avec les membres des 50 ans et plus et des aînés lors de leurs activités, afin de connaître leurs besoins;

**Considérant que** le comité propose une mise à jour du plan d'action VOLET AÎNÉ à la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par : monsieur Frédéric Dionne**

**et résolu que** la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri adopte la mise à jour du plan d'action VOLET AÎNÉ pour une durée de 5 ans et de mandater Monsieur Frédéric Dionne, conseiller, accompagné par Madame Émie Vaillancourt, agente de développement pour assurer la mise en œuvre du plan d'action, accompagner par le Comité Famille-Aîné et les partenaires du plan d'action.

80-2018

#### **Renouvellement certificat de dépôt du Site d'enfouissement**

**Considérant qu'**un certificat de placement de 223 823.50 \$ est échu depuis le 9 février 2018;

**Considérant qu'**un tableau des taux d'intérêt offert par la Caisse du Centre de Kamouraska a été présenté aux membres du conseil;

**Considérant que** dans une demande ultérieure, la Banque Nationale exigeait que tous les comptes de la municipalité soient transférés à la banque, si la municipalité voulait faire affaire avec eux;

**Considérant que** pour obtenir un taux de 2,13 % pour 2 ans, il nous faut bonifier le montant à 250 000 \$;

**Considérant que** le Site d'enfouissement possède les fonds nécessaires pour compléter ce montant;

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Résolu unanimement que** : la municipalité renouvelle son certificat de dépôt avec la Caisse du Centre de Kamouraska au taux de 2,13 % pour une période de 2 ans et autorise le directeur général à prendre la somme manquante pour compléter le montant du certificat.

81-2018

#### **Défi Vélo André-Côté**

**Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay**

**Résolu unanimement que** : la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri autorise le passage du Défi-Vélo « André-Côté », le 7 juillet prochain sur les routes empruntées par le circuit cycliste;

**Que** le Service incendie intermunicipal de St-Pascal soit autorisé à accompagner les cyclistes pour assurer la sécurité;

**Que** la municipalité offre, à titre gratuit, les services d'une camionnette avec gyrophares et un chauffeur pour la réalisation de l'activité et l'utilisation du centre municipal.

82-2018 **Energere FQM – Éclairages des rues**

Pour faire suite à la lecture des documents et aux explications du directeur général

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy**

**Et résolu unanimement que** : le conseil accepte de faire faire l'analyse d'opportunité pour la conversion de l'éclairage des lumières de rues. l'éclairage

83-2018 **Demande du Club Lions (Salle)**

**Il est proposé par : monsieur Alain Castonguay**

**Résolu unanimement que** : les membres du conseil acceptent de louer gratuitement la salle le 8 avril prochain au Club Lions pour leur souper spaghetti.

84-2018 **MRC Kamouraska – Pêche à l'anguille**

**Attendu qu'**une demande de reconnaissance de la Pêche à l'anguille comme patrimoine immatériel est actuellement en cours d'élaboration par le Musée de la Mémoire vivante;

**Attendu que** la pratique de la pêche à l'anguille se fait depuis les débuts de la colonisation de la Nouvelle-France;

**Attendu qu'**au Kamouraska, des familles pratiquent la pêche à l'anguille depuis leur arrivée en Nouvelle-France et leurs descendants la pratiquent encore, ceci représentant 248 ans de pêche;

**Attendu que** la désignation n'entraîne aucune obligation pour le porteur de tradition et favorise la reconnaissance de l'importance de cette pêche dans la vitalité culturelle du Kamouraska, en plus de constituer un moyen de sensibilisation et un motif de fierté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par : monsieur Gaston Roy**

**Et résolu unanimement :**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri appuie la démarche de reconnaissance de la pêche à l'anguille comme patrimoine immatériel et juge opportun de souligner l'importance historique et contemporaine de la pratique de la pêche à l'anguille dans la culture régionale.

85-2018 **Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska – Immeuble du 13 rue Mercier**

Monsieur le maire Frédéric Lizotte informe les membres du conseil qu'une lettre a été transmise par la Caisse du Centre de Kamouraska à la municipalité concernant l'immeuble du 13 rue Mercier. Une réunion sera tenue le 14 mars à 17 h 30 avec les représentants de la Caisse

86-2018 **Bottin 2018 - Société d'agriculture**

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Résolu unanimement que** : les membres du conseil allouent un montant de 75 \$ plus taxes pour une publicité dans le bottin de la Société d'agriculture.

87-2018

**Appui à la déclaration pour des soins au Kamouraska**

**Considérant que** la fusion des établissements de santé et services sociaux a eu pour effet de créer un seul établissement à l'échelle du Bas-St-Laurent, éloignant ainsi le Kamouraska des lieux décisionnels;

**Considérant qu'il** est fréquent de voir ce type d'établissement régional centraliser progressivement les services qu'il dispense, au risque de priver la population du Kamouraska de ressources auparavant disponible sur son propre territoire;

**Considérant** les impacts déjà constatés sur le volume des soins dispensés sur la santé du personnel qui travaille dans nos installations au Kamouraska;

**Considérant** nos préoccupations face aux impacts financiers et de sécurité entraînés par les nombreux déplacements des usagers à l'extérieur de notre milieu;

**Considérant que** la population kamouraskoise a clairement fait part de son inquiétude en 2017 à l'occasion d'une marche dans les rues de La Pocatière et d'une pétition déposée à l'*Assemblée nationale du Québec*;

Considérant que les membres de notre organisme partagent les préoccupations ci-haut mentionnées et se reconnaissent dans la **Déclaration** adoptée par le comité *Mes soins restent ICI*;

**il est proposé par : monsieur Gaston Roy**

**Et résolu unanimement :**

Nous, municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, nous reconnaissons pleinement dans la **Déclaration pour des soins au Kamouraska** adoptée par le comité *Mes soins restent ICI* et acceptons de nous y associer en la faisant nôtre.

88-2018

**URLS : Projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs**

**Considérant** l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-St-Laurent avec financier de Québec en forme, dont les fonds sont gérés par COSMOSS;

**Considérant que** la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et citoyennes;

**Considérant que** l'administration de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**  
**Résolu unanimement que la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri :**

- Informe le mandataire régional, l'URLS du Bas-St-Laurent, localisé au 38 rue Saint-Germain Est, bureau 304, à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (PAPERS).
- Nomme madame Émie Vaillancourt, agente de développement, responsable du programme, pour collaborer avec l'URLS du Bas-St-Laurent à la réalisation du projet.

89-2018

**Suivi dans le dossier des Loisirs Thiboutot**

**Considérant** qu'un courriel a été transmis à madame Lise Viens l'invitant à assister à la séance du conseil du 6 mars :

**Considérant que** le 6 mars 2018, monsieur Noël Alexandre, conseiller, a remis avant la séance du conseil 2 lettres de madame Lise Viens. La première concernant le projet FDT et la seconde mentionnant leur intention de demander la dissolution du Comité des Loisirs Thiboutot et de céder à la municipalité pour 1 \$ « la cabane patinoire, la patinoire, le terrain de balles et les terrains désignés dans le cadastre 4007885, numéro matricule 5158-28-4629 ».

**Considérant que** la municipalité n'a aucunement l'intention de reprendre la gestion des loisirs et des équipements;

**Considérant** qu'un communiqué de la présidente des Loisirs Thiboutot a été posté le 6 mars et que monsieur le maire a fait la lecture d'une partie de la lettre;

**Considérant** la lettre du mois passée déposée au conseil de février ou des citoyens(nes) souhaitaient remplacer les administrateurs du conseil des Loisirs Thiboutot inc.

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Résolu unanimement que :** 1) le conseil de Saint-Philippe-de-Néri soutienne la démarche du comité des citoyens(nes) et demande la démission du conseil d'administration des Loisirs Thiboutot inc..

2) les membres du conseil demandent une rencontre à la Maison de la culture Léo-Leclerc, le 13 mars à 19 heures avec les administrateurs du Comité des Loisirs Thiboutot pour discuter du projet de dissolution du Comité des Loisirs Thiboutot, et de la remise des documents du projet FDT.

90-2018

**Correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents suivants :

- a) Bell Canada : Dossier J-Claude Drapeau
- b) MRC Kamouraska : Résolution 429-CM2017
- c) Ministère des Transports : Indicateur de vitesse

Afin qu'ils soient soumis à la connaissance des membres du conseil avant de les déposer aux archives.

91-2018

**Période de questions**

**Dépôt d'une Pétition – Groupe de citoyens qui demande la démission du Comité des Loisirs Thiboutot**

Une pétition de plus de 120 signataires a été déposée par madame Kristina Bouchard et autres signataires présents, demandant à la présidente des Loisirs Thiboutot inc., madame Lise Viens et à son conseil d'administration, de convoquer dans les plus brefs délais (au plus tard le 30 mars 2018) une assemblée générale extraordinaire pour demander la démission de tous les membres du conseil d'administration du Comité des Loisirs Thiboutot inc.

**Il est mentionné qu'un avis de convocation en ce sens devra être émis en respectant leur charte (Règlements généraux) du Comité des Loisirs Thiboutot inc.**

De plus, madame Bouchard demande au conseil de transmettre une copie de la pétition à madame Lise Viens, présidente des Loisirs Thiboutot inc.. Madame Bouchard questionne le conseiller responsable des loisirs, monsieur Noël Alexandre, concernant le nom des administrateurs obligatoire et inscrit au registraire des entreprises et sur les activités ou projet sur lequel les loisirs travaillent actuellement.

En terminant, madame Bouchard mentionne que les personnes suivantes : mesdames Kristina Bouchard et Nancy Chouinard seront responsable du dossier si des personnes ont des questions ou documents à transmettre.

Mesdames Caroline Caron et Isabelle Michaud ne sont plus responsable du dossier et sous aucun prétexte être contactées.

Toutes les réponses aux questions posées ont été données lors de la séance.

92-2018

**Projection 16-35 – Demande d'un étudiant (Comité d'embellissement)**

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Et résolu unanimement que :** la municipalité dépose un projet à Projection 16-35 dans le but d'obtenir un étudiant pour l'entretien des espaces verts de la municipalité.

93-2018

**Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

**Il est proposé par : monsieur Roland Lévesque**

**Et résolu unanimement que :** la présente séance soit levée à 21 h 37.

---

Frédéric Lizotte,  
Maire

---

Pierre Leclerc  
Directeur général

Je, Frédéric Lizotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Je Frédéric Lizotte, maire, selon l'article 142 du Code municipal,  
exerce mon droit de veto à l'égard de la résolution numéro 89-2018.